



DECLARATION DE RECOLTE EN AOP – CAMPAGNE 2020-2021

A transmettre **obligatoirement avant le 30 avril 2021** au SYNDICAT DE L'OLIVE DE NYONS ET DES BARONNIES

40 place de la Libération 26110 NYONS – 04.75.27.41.02 / 06.88.60.28.82 – e-mail : olive.nyonsaoc@orange.fr – Site internet :: <http://www.nyons-aop.com/>

A REMPLIR PAR TOUS LES PRODUCTEURS D'OLIVES

Nom et prénom ou Raison sociale :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél : Portable : E-mail

SIRET..... Si Métayer : Nom et Adresse du Propriétaire.....

	SUPERFICIE	NB D'ARBRES	RECOLTE TOTALE D'OLIVES ET DESTINATION (en kg)	
AOP*	__ / ha __ / a __ / ca	AOP (détaillez ci-après) kg (A)
*Dont AB	<input type="checkbox"/> (cochez si totalité en AB ou détaillez ci-dessous)		NON AOP (olives récoltées sur filets permanents, vendues fraîches, transformateurs non AOP...) kg
	__ / ha __ / a __ / ca		

NB : la superficie et le nb d'arbres correspondent aux éléments enregistrés dans vos dernières Déclarations d'identification connues.
Toute modification doit se faire via de nouvelles Déclarations d'identification uniquement. Il est inutile de rayer ou modifier les informations.

1) REPARTITION DE LA RECOLTE (en kg) POUR L'OLIVE DE TABLE

Quantité d'olives brutes destinée à la transformation en olives de table sur l'exploitation :Kg (B)

Quantité d'olives brutes vendue aux confiseries AOP ou livrée à la coopérative :

Nom de la confiserie :Kg

Nom de la confiserie :Kg

Nom de la confiserie :Kg

TOTAL des olives brutes vendues aux confiseriesKg (C)

TOTAL OLIVES BRUTES DESTINEES A L'OLIVE DE TABLE (D=B+C)Kg (D)

PARTIE HUILE D'OLIVE AU DOS DE LA PRESENTE

2) REPARTITION DE LA RECOLTE (en kg) POUR L'HUILE D'OLIVE

Quantité d'olives brutes livrée aux moulins AOP ou à la coopérative en <u>prestation de service</u> (huile récupérée)			
Nom du Moulin	Quantité d'olives livrées :	kg	Quantité d'huile d'olive récupérée :
Nom du Moulin	Quantité d'olives livrées :	kg	Quantité d'huile d'olive récupérée :
TOTAL OLIVES A HUILE EN PRESTATION :			TOTAL D'HUILE PRODUITE

NB : les lots d'huile et d'olives noires doivent faire l'objet d'une Déclaration de revendication pour être commercialisés en AOP

Quantité d'olives brutes <u>vendue aux moulins AOP ou à la coopérative</u> (huile non récupérée) :			
Nom du Moulin	Quantité d'olives vendues :	kg	Quantité d'huile d'olive obtenue :
Nom du Moulin	Quantité d'olives vendues :	kg	Quantité d'huile d'olive obtenue :
Nom du Moulin	Quantité d'olives vendues :	kg	Quantité d'huile d'olive obtenue :
TOTAL DES OLIVES A HUILE VENDUES :			TOTAL D'HUILE D'OLIVE VENDUE
TOTAL DES OLIVES A HUILE EN PRESTATION ET VENDUES : (G = E + F)			TOTAL D'HUILE PRODUITE

N.B. : le total D (olives destinées à la table) + G (olives destinées à l'huile) doit être égal à A (total olives récoltées)

Déclaration établie le (date) :	Signature du producteur d'olives - tampon société :
---------------------------------------	-----------------------------------------------------

Edition du formulaire : octobre 2020

Reçu par l'ODG le :

